

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER  
2014

POSTE - TBM



**STOP**  
aux accords  
de libre-échange

70<sup>e</sup> année - n°2 - février 2014 (mensuel) dépôt: CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



## ÉDITO

Ils ne sont pas  
dangereux ;  
ils sont en danger !  
P. 3



## POSTE

Trop, c'est trop !  
P. 9



## TBM

Régionale de  
Bruxelles-Capitale  
P. 15

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau des femmes de la CGSP wallonne se penchera sur :

## LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES

**Le mercredi 12 mars à 10h,  
Grande salle de la Régionale CGSP de Namur,  
rue de l'Armée Grouchy, 41, 5000 Namur**

Si les femmes belges peuvent être satisfaites de toute une série de droits et de libertés dont rêvent beaucoup de femmes opprimées de par ce monde, elles n'en restent pas moins victimes de nombreuses discriminations sur le plan socio-économique.

En effet, aujourd'hui encore, les femmes constituent le gros du bataillon des travailleurs pauvres et précaires. Elles représentent la majorité des travailleurs salariés à temps partiels ; leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes sans autre raison que la persistance de stéréotypes de genre et leur salaire moyen reste inférieur de 22 % à celui des hommes...

Nul ne peut plus l'ignorer : l'Europe entière a tourné le dos aux politiques de relance pour s'enfoncer dramatiquement dans une austérité dont les travailleurs ne sont nullement responsables. Les réductions de dépenses publiques visant à assurer une protection sociale sont nettement plus susceptibles d'influer sur les femmes que sur les hommes. Les mesures d'exclusion du chômage qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 toucheront près de 55 000 personnes. 60 % d'entre elles seront des femmes !

La crise apparaît brutalement comme l'alibi rétrograde d'une société capitaliste qui tend à toujours limiter davantage l'individualisation des droits et à restreindre les libertés pourtant chèrement conquises.

Plus que quiconque, les femmes savent combien la crise met en péril les revendications que chaque jour, courageusement, elles mettent sur le métier pour faire évoluer leurs droits. Elles n'ont que trop connu les affres de la misère pour ne pas s'opposer de toutes leurs forces aux conséquences délétères de la crise et de l'appauvrissement généralisé des travailleurs.



*Le programme complet de cette activité sera publié dans la prochaine Tribune.*

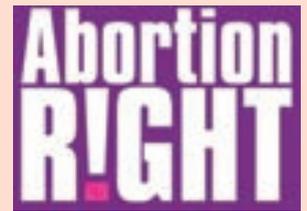
## Manifestation pour le droit à l'avortement

Ce mercredi 29 janvier, nous nous sommes joints aux ONG européennes qui ont manifesté à Bruxelles pour soutenir les Droits des femmes espagnoles et le Droit à l'avortement en Europe.

Le 20 décembre dernier, le Conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.



## Ressortissants afghans : la FGTB exige un arrêt immédiat des expulsions

La FGTB insiste pour que les Autorités belges agissent d'une manière qui soit respectueuse des Droits de l'homme.

Depuis le début de cette année 2014, deux ressortissants afghans ont été expulsés vers l'Afghanistan et donc renvoyés dans un pays où leur sécurité ne peut être garantie.

La FGTB réclame la mise en œuvre d'un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire sur place. Elle demande aussi l'octroi aux ressortissants afghans d'un titre de séjour provisoire en attendant le réexamen correct de leur dossier.

Il n'est pas acceptable qu'un état de droit comme le nôtre poursuive sa politique actuelle et confine des hommes dans des centres fermés avant de les renvoyer de force vers Kaboul. Au contraire, la Belgique se doit d'offrir des conditions de vie dignes à des familles qui, si elles ne sont actuellement pas expulsées, sont forcées de vivre depuis des mois dans des conditions humaines et sanitaires indignes dans l'église du Béguinage !

La FGTB est solidaire avec les ressortissants afghans qui tentent de faire entendre leurs droits à la sécurité et à la protection depuis des mois dans le cadre d'actions dignes et pacifiques.

**ACTEURS  
DES  
TEMPS PRÉSENTS**

## Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !

Les échéances électorales se rapprochent de plus en plus. Le triple scrutin du 25 mai prochain conditionne la vie politique et sociale de notre pays. Les politiques de notre pays ne semblent plus agir et prendre position qu'en fonction de cette échéance, l'élection de nouvelles assemblées régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Certains dossiers semblent connaître des évolutions importantes. À titre anecdotique, la spectaculaire évolution de la situation des chevaux « retraités » de la police. Une lettre d'une égérie du cinéma et sympathisante de l'extrême droite aura suffi pour maintenir leurs droits, tant mieux mais pourquoi ne pas garantir la retraite des humains ?

D'autres problèmes semblent inspirer à la classe politique de ce pays, au mieux, un silence gêné, au pire, des discours scandaleux. Il en va ainsi de la situation de quelques centaines de réfugiés afghans. La ministre De Block a ainsi osé comparer l'insécurité en Afghanistan avec celle de sa ville de Merchtem. Pour rappel, l'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, le taux de mortalité est extrêmement élevé, a fortiori si on est une femme ou si on est membre d'une minorité ethnique ou religieuse. Des millions d'Afghans ont été contraints de fuir leur pays. 95% de ces personnes sont au Pakistan ou en Iran, seule une extrême minorité est venue trouver refuge en Europe. Dans le monde, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, un réfugié sur quatre est Afghan. Les quelques centaines de réfugiés que le gouvernement belge veut renvoyer dans leur pays ne sont donc pas des profiteurs.

*L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité.*

Leur présence menace-t-elle l'équilibre de notre pays ? Au contraire, plusieurs études démontrent que les réfugiés, et même l'immigration en général, apportent au pays d'accueil plus de retombées positives d'un point de vue économique que de charges.

Le gouvernement actuel craint que s'il fait un geste d'apaisement sous forme d'un moratoire des expulsions, ce qui est la revendication des Afghans et des associations qui les soutiennent, ça ne soit une voie royale pour Bart De Wever et la N-VA.

Reste l'hypothèse d'une perturbation de l'ordre politique.

L'urgence est de saisir que nous ne pouvons déroger à notre obligation d'humanité ! Accorder notre protection à quelques centaines d'Afghans ne nous menace en rien mais leur refuser ce droit élémentaire leur fait risquer la mort et nous conduit tout droit vers l'inhumanité.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité. Un jour, peut-être, nos comptes publics seront dans les normes fixées par des autorités technocratiques et non légitimes mais nous aurons, de manière certaine, abandonné notre qualité d'humanité depuis longtemps.



# Ces traités internationaux qui



Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, l'Union européenne, depuis de nombreuses années déjà, a axé sa politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de partenariat économique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents, véritables mastodontes dirigés par une oligarchie financière, prêts à écraser tout obstacle sur leur passage.

## Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

Ainsi, sont en ce moment négociés, dans la plus complète opacité par un groupe de technocrates attachés aux grandes banques et aux multinationales, trois accords déterminants pour l'avenir des services publics et, plus largement, pour celui des droits des travailleurs : **l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, l'Accord de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et l'Accord sur le commerce des services** qui, comme son nom l'indique, est directement attaché à la libéralisation des échanges et des investissements dans le secteur des services, en cours de négociation entre 37 États parmi lesquels l'UE compte pour un seul État.

Ces trois accords, négociés parallèlement à des discussions géographiquement plus lointaines entre les États-Unis et les pays du Pacifique (Accord Trans-

Pacifique), ont en commun de nombreuses caractéristiques qui représentent à plusieurs niveaux une réelle menace.

## Menace contre la démocratie : le système « investisseur contre État »

Tout d'abord, le secret dans lequel les négociations ont lieu évince tout débat politique et public sur leur contenu. Nombreux sont les gouvernements qui prennent connaissance des accords une fois le contenu de ceux-ci clôturé.

Ensuite, sous couvert de « favoriser la liberté de circulation des biens et services » et de « faciliter les investissements », le système porté sur la table des négociations est beaucoup plus insidieux qu'un simple accord de commerce. Il consiste en effet, sous prétexte de « contrer les distorsions législatives » (autrement dit, le travail parlementaire), à déplacer les lieux de décision et de règlement des litiges de la sphère démocratique à la sphère privée. Une disposition prévue dans ces accords appelée « **règlement des différends entre États et investisseurs** » (« Investor-State Dispute Settlement ») permet aux multinationales de « *traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits* » (Lori Wallach, *Monde Diplomatique* novembre 2013). Les trois accords de partenariats cités plus haut prévoient ainsi que « *les législations en vigueur [tant nationales que régionales et locales] se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises, sous peine de sanctions*

commerciales [et/ou financières] pour le pays contrevenant » (op.cit.).

## • Une justice de classe

Ainsi, concrètement, cela voudrait dire qu'un cabinet privé d'avocats d'affaires liés à une multinationale pourrait faire prévaloir les intérêts de celle-ci sur la volonté du Parlement et sur toute norme démocratiquement instituée. « *Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires* ». Imaginons par exemple Monsanto exigeant de telle commune wallonne qu'elle impose des OGM et du bœuf aux hormones dans la nourriture de ses écoles... Dans ce système, il n'existe aucun droit équivalent pour les institutions démocratiquement élues ou les citoyens qui voudraient contester ce type de décision.

Il ne s'agit donc plus exclusivement, ou même principalement, de commerce, mais de plus en plus d'imposer de nouvelles restrictions à la capacité de l'État de réglementer. De même, alors que l'Union européenne elle-même s'enfonce d'un cran supplémentaire dans l'austérité en adoptant le TSCG, qu'en sera-t-il des quelques balises obtenues parfois de haute lutte dans les directives européennes ? Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'exclusion de l'eau du champ d'application de la directive concessions ? Laisserons-nous nos voix être bâillonnées si machinalement ? Certains États sont réticents à ce système, ou veulent à tout le moins y mettre des balises, mais ils représentent une faible minorité. L'accord UE-Canada, le premier des trois dans le calendrier des ratifications, inclut jusqu'à présent ce mécanisme de tribunal antidémocratique. S'il est maintenu, il sera extrêmement difficile de le faire enlever de l'Accord transatlantique et de l'ACS, l'accord avec le Canada devant servir de tremplin pour celui avec les États-Unis.

## Menace contre les droits des travailleurs et le respect des normes sociales et environnementales

Les accords bilatéraux de libre-échange « classiques » ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations. Cela se traduit la plupart du temps par des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations, une flexibilité accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle par les multinationales sur les services et les ressources naturelles, la non-reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives. Un très grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux va dans ce sens et ce malgré l'obligation formelle de prendre en compte ces préoccupations lors de la conclusion de l'accord.

## • Le contournement des normes

Les trois partenariats évoqués ci-dessus vont plus loin dans le contournement des normes.

En effet, si sur le papier ces accords prévoient le respect des conventions de travail et environnementales, ces dispositions sont dès le départ fort peu utiles car elles n'auront, juridiquement, **aucune force contraignante**.

Par contre, toute entreprise s'estimant lésée par une politique « trop » sociale à son goût pourra obtenir une compensation pour les pertes qu'elle estimera encourir. Des poursuites pourraient par exemple être engagées contre l'État belge s'il maintient l'indexation automatique des salaires ou s'il souhaite augmenter le salaire minimum.

## Menace contre les services publics

La mise en œuvre de nombreux accords de libre-échange a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne) des

services publics via leur libéralisation et leur privatisation.

## • Une seconde vie pour l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) promu par l'OMC il y a 15 ans et fortement contesté pour son caractère fossoyeur des services publics, réapparaît aujourd'hui sous une forme plus vicieuse encore, via l'Accord sur le commerce des services. Cet accord, qui concerne 37 pays à l'échelle mondiale, prévoit l'intensification des échanges commerciaux et investissements dans le secteur des services (un marché « juteux » générant environ 70 % du PIB des pays industrialisés), basant la libéralisation de ces derniers sur le principe d'une « **liste négative** » : les gouvernements doivent lister explicitement les services qu'ils ne souhaitent pas voir libéraliser, les autres l'étant automatiquement.

L'accord UE-Canada et l'accord UE-États-Unis (transatlantique) sont sur la même longueur d'ondes, prévoyant par ailleurs un effet « de cliquet » rendant quasiment impossible tout retour à la sphère publique d'un service privatisé. Il est clair également qu'aux termes de cet accord il sera plus difficile aux municipalités d'organiser de nouveaux services sociaux sous contrôle public.

## Que faire ?

La priorité face aux menaces que constituent ces différents accords est avant tout l'**information**. Trop nombreuses sont encore les personnes qui ignorent leur existence et le danger qu'ils représentent à tous les échelons de la vie quotidienne de tout un chacun. Et pour cause, leur négociation se fait dans le plus opaque secret.

Il est urgent d'en prendre conscience, et d'inciter à la mobilisation.

L'Accord sur le commerce des services fait déjà l'objet de nombreuses campagnes citoyennes et syndicales à travers le monde, notamment via l'Internationale des services publics (cf. [www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)).

Quant aux accords UE-Canada et UE-États-Unis, leur ratification devra passer au minimum par le Parlement européen, et au mieux par la signature de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union. C'est la seule porte d'entrée possible à une remise en question de ces accords, et il est donc grand temps de mettre un pied syndical dans cette porte !

Les élections européennes approchent, l'enjeu est de taille, il s'agit purement et simplement de défendre notre droit à la démocratie et à la sauvegarde de services publics de qualité.

Si nous voulons faire entendre notre voix et inverser l'ordre des priorités en faveur des travailleurs, le vote massif, conscientisé, pour un Parlement européen incarnant les valeurs de gauche que nous défendons, s'avère indispensable pour l'avenir de tous(tes).



### « Si ça marchait, ça se saurait ! »

L'accord de partenariat transatlantique et celui avec le Canada ont un précédent : l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) signé en 1994 et incluant déjà la disposition juridique « investisseur contre État ».

Résultats :

- dumping sur l'agriculture par les grosses compagnies américaines : 15 millions de paysans mexicains se sont retrouvés à la rue sans moyens de subsistance !
- dumping social commercial via fusions et acquisitions au profit des grosses entreprises et du meilleur prix. Rien qu'au Canada, 350 000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. Aux États-Unis, elles seraient près de 400 000. Au Mexique, encore davantage ;
- l'application du mécanisme « investisseur contre État » a déjà coûté au Canada plus de 160 millions de dollars en dommages et intérêts à des entreprises privées, pour avoir suspendu des opérations de forage et d'utilisation de produits toxiques afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

Cela fait 30 ans que l'on nous vend la recette du libéralisme économique comme la seule possible pour réduire la pauvreté, augmenter la croissance et donc l'emploi et les richesses. Or, depuis 30 ans, le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi profond, et le nombre de personnes souffrant de la pauvreté ne cesse de s'accroître.

### Un AMI qui ne nous veut pas du bien

L'Accord sur le commerce des services (ACS) est inspiré de l'Accord général sur le commerce des services, mais il n'est pas directement discuté au sein de l'OMC.

Le groupe de négociateurs, auto-dénommés les « vrais bons amis des services », se réunit en marge de l'Organisation mondiale du commerce et va beaucoup plus loin dans la portée des négociations.

Le but : réintroduire par la fenêtre l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) rejeté par la porte par le Parlement européen en 1998.

L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà fait savoir qu'elle ne souscrirait à aucun accord où figurerait la disposition « investisseur contre État ».

Conclusion : avec un minimum de volonté politique concertée et coordonnée, il est bel et bien possible de bloquer ces accords destructeurs.

### Les cibles c'est nous

La mise en concurrence des travailleurs via des politiques fiscales et sociales différentes, donnant beau jeu à la compétition entre « plus offrants », a déjà les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Si l'Union européenne entérine ces accords sous leur forme actuelle, elle permettra le déplacement du pouvoir en se soumettant aux règles supranationales contenues dans ces accords.

Les directives, règlements et protocoles régissant aujourd'hui l'UE n'auraient dès lors plus aucune valeur face aux règles édictées en faveur des intérêts privés sans consultation démocratique.

Parmi les principales cibles d'un tel processus : les secteurs des soins de santé, de l'éducation, et l'eau, biens communs jusqu'à présent sauvegardés de toute commercialisation non balisée.

(Lien utile : [www.no-transat.be](http://www.no-transat.be))

## La crise

*La crise, la crise, voilà un mot que nous entendons à tort et à travers, voilà un mot qui est ressassé sans cesse et encore plus depuis l'écroulement de la finance mondiale. Ainsi, n'importe quel quadragénaire n'a connu que la crise, celle-ci est en quelque sorte devenue la norme et l'invariant stable de nos sociétés.*

Le terme *crise* est supposé évoquer une situation aiguë, conjoncturelle (alors que là on parle d'une situation qui dure depuis les années 70) et sa définition évoque un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable, du cours d'une maladie ; une période décisive ou périlleuse de l'existence, ou encore une phase difficile traversée par un groupe social.

### De quoi la crise est-elle le nom ?

Par ailleurs, l'emballage médiatique qui accompagne « la crise », les « crises » empêche de poser un diagnostic clair sur le fonctionnement du système. Mais de quoi la crise est-elle le nom ? Grâce à la crise, une certaine idéologie du fatalisme fabrique de l'impuissance et de la résignation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'antienne – et combien de fois allons-nous encore l'entendre d'ici mai 2014 ? – « *C'est la crise, il faut faire des efforts !* » ? C'est en effet à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

*C'est à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.*

Grâce au recours généralisé à ce vocable générique, il est aussi possible de confondre les conséquences (l'imposition de l'austérité) avec les causes et les origines (répartition inégale des richesses, dérégulation et libéralisation de l'économie, prédation financière) et ainsi de noyer le poisson et de reporter la culpabilité sur autrui. La crise est ainsi un opérateur commode

qui nous impose des cadres qui ne font que renforcer la domination des schémas de pensée en orientant les politiques économiques depuis quelques décennies.

### Une diversion désastreuse

Cette pratique permet de présenter une décision politique comme étant naturelle, sans alternative possible et dans ce cadre-là, l'imposition de l'austérité ou de la rigueur semble être la chose la plus naturelle au monde. Parler de la « crise », c'est faire comme si nous subissions une catastrophe naturelle obéissant à un ordre transcendant toute action politique. Pour le dire autrement et pour citer Mark Twain, « *Quand on a un marteau dans la tête, on voit tous les problèmes en forme de clou* ».

Ainsi, au nom de la crise, des personnes présentées comme des victimes de celle-ci sont en fait exploitées et sacrifiées par les capitalistes à l'œuvre. Et dans ce cadre, il est opportun de se demander si la crise existe réellement ou si elle touche réellement tout le monde : 20 % des plus riches détiennent 60 % du patrimoine. En 2012 (en pleine « crise »), le nombre de millionnaires a augmenté en Belgique de 7 % tandis qu'un quart de la population est dans une situation financière difficile ou est susceptible de tomber dans la précarité. Comment ne pas voir dans le recours au terme de « crise » un effet d'aubaine, un écran de fumée, un leurre, « une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts »<sup>1</sup>.

### Une logique de prédation financière

La crise fonctionne comme un mot écran qui cacherait l'état permanent du système, le carburant invisible et



naturel du moteur du capitalisme et constituerait ainsi la valeur refuge de ce dernier. Par ailleurs, ce que l'on appelle « crise » est « un outil politique essentiel pour la gestion des populations aussi bien productives que surnuméraires et si la crise révèle quelque chose, c'est moins la cupidité des « marchés » que la sujétion politique de tous les États à la logique économique »<sup>2</sup>.

***Bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.***

En somme, l'austérité issue de « la crise » n'est pas une fatalité mais la conséquence de décisions politiques et ce qui a été fait peut être défait. Ainsi, si à la place de « crise », on disait logique de prédation financière, les enjeux seraient assurément plus clairs, et même si cette résistance à la narration de la crise et cet effort de lucidité ressemblent parfois à la volonté de vouloir vider la mer à la petite cuillère, le renversement de perspectives obtenu par le changement sémantique permet de libérer l'imaginaire : bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

1. Patrick Viveret, « *La crise est une arnaque* », *Libération* 14-15/09/2013, propos recueillis par Sylvain Bourmeau.

2. Eric Hazan, Kamo, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, p.19.

## Bruxelles prend son avenir **en main**

**A**près la mise en perspective politico-historique et le bilan, la seconde journée de séminaire sur les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale s'est concentrée sur l'analyse et les perspectives dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. Fidèle à son idéal de solidarité, notre syndicat a apporté une réflexion constructive pour les évolutions à venir, tenant compte aussi bien de l'intérêt des travailleurs et de Bruxelles que des intérêts collectifs.



Pour Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles, la réforme est majeure et complexe. Ce sont des compétences importantes qui passeront du niveau fédéral vers les entités fédérées avec les budgets liés de l'ordre de 17 milliards d'euros. Une des conséquences sera que l'État pourra réduire d'un quart ses prélèvements fiscaux tandis que régions et communautés ne recevront que 90 % des budgets initiaux et devront trouver des moyens complémentaires. Cette réforme est aussi considérée comme transitoire dans la mesure où une période de dix ans est prévue pour parvenir à son implémentation complète. Cela implique la révision des lois spéciales de financement qui régissent les transferts de moyens entre les entités selon des clés de répartition qui restent à préciser.

### La FGTB impliquée

Devant l'ampleur de la tâche, il était logique que le gouvernement s'attache à réorganiser la structure institutionnelle sans s'occuper du contenu des politiques transférées. Dans son rôle de partenaire social, la FGTB-Bruxelles s'est investie dans l'analyse des implications de ces transferts pour la région bruxelloise, ses travailleurs et ses citoyens pour faire connaître ses options. Elle a été partiellement entendue.

Bruxelles confirme son évolution vers une région à part entière. Ceci se concrétise notamment par l'autonomie constitutive qui permettra au parlement

bruxellois de décider lui-même de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de celui du gouvernement tandis que les garanties communautaires, parité linguistique au sein du gouvernement et la représentation des néerlandophones à Bruxelles continueront à être garanties par le fédéral.

Pour la FGTB, Bruxelles s'étend bien au-delà des dix-neuf communes et il faut aborder les problématiques de la région sous l'angle de la communauté métropolitaine s'étendant aux Brabants flamand et wallon afin que ces territoires ne se livrent à une concurrence malsaine.

### Rétablir l'équilibre

Bruxelles souffre de certains préjugés et contre-vérités que la FGTB entend démontrer pour proposer des solutions réalistes.

Les critiques stigmatisent d'abord la complexité institutionnelle à cause de laquelle Bruxelles serait moins bien gérée que les autres régions. La rigueur des chiffres démontre que le nombre d'élus, les recettes, les subsides, mais aussi les dépenses sont en réalité inférieurs à ceux des autres régions. Ce qui nous inquiète particulièrement en termes de services publics et de services aux publics car Bruxelles en tant que capitale du pays et siège des institutions européennes, connaît d'énormes besoins et contraintes face auxquelles les moyens alloués ne sont pas suffisants. En effet, Bruxelles accueille une forte proportion de travailleurs qui paient leurs impôts en

Flandre et en Wallonie ainsi que des travailleurs européens exonérés d'impôts en Belgique alors qu'ils ont recours aux infrastructures de mobilité et de soins de santé, entre autres, sans contribuer à leur financement. En dépit du refinancement de 461 millions, la clé de répartition de l'IPP reste fondamentalement inadéquate.

En matière d'emploi et de précarité, le problème qui se pose est lié au faible niveau moyen de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois. Un paradoxe et un handicap puisque la région est un énorme pôle d'emplois... à forte exigence de qualification.

### Exigence de négociation sociale

À l'heure où la 6<sup>e</sup> réforme de l'État va être mise en œuvre, il est temps de renouer avec la concertation et la négociation entre organisations syndicales et autorité publique !

De nombreux aspects notamment liés aux transferts de fonctionnaires accompagnant les transferts de compétences sont à préciser. Il est temps d'en finir avec l'antisindicalisme ambiant, entretenu par les médias et qui consiste à présenter de manière réductrice l'action syndicale alors qu'elle est constructive et vise l'intérêt collectif !

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)





## Trop, c'est trop !

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la tradition nous permet encore de vous souhaiter, ainsi qu'à tous vos proches une excellente année 2014.

Malheureusement, notre bonheur et notre épanouissement ne sauraient être complets sans que nous soyons rassurés quant à l'avenir de notre entreprise.

Les événements des dernières semaines nous amènent donc tout naturellement à évoquer l'annonce du départ de Johnny Thijs de son mandat de CEO chez bpost. La presse a suivi ce feuilleton que nous qualifierons de politico-financier plus que quotidiennement (lire les articles ci-après).

Pourquoi Johnny Thijs a-t-il choisi de ne pas prolonger son mandat, sachant que le Conseil d'administration le souhaitait ?

N'avait-il pas annoncé sa décision de quitter bpost avant de discuter salaire ?

Voulait-il s'envoler vers d'autres cieux plus rémunérateurs ?

Nous n'avons jamais eu, en tant qu'organisations syndicales représentatives, une réponse précise ni de l'intéressé, ni de l'Entreprise.

Par contre, nous trouvons choquant certaines déclarations contradictoires d'un patron d'entreprise publique qui gagne 1 100 000 euros par an (ce qui fait quand même en moyenne depuis 2003 plus d'un demi-milliard de francs belges), soit plus de vingt fois annuellement le salaire du facteur qui brave en ce moment le froid pour essayer d'effectuer sa tournée dans les conditions qu'on connaît.

Nous connaissons beaucoup d'entrepreneurs qui sans gagner une telle somme, font en sorte que l'économie belge fonctionne.

Pour nous, la page Johnny Thijs est définitivement tournée. Nous déplorons juste la manière dont ça s'est passé. Mais il faut penser à l'avenir.

Qui va succéder à Johnny Thijs à la tête de bpost ? Les rumeurs nous signalent qu'une solution interne semblerait toutefois se dégager.

Chez bpost, l'heure n'est pas à la révolution, pas aux grands changements comme ils disent : « *Nous voulons continuer le plan stratégique 2017, les méthodes de réorganisations, et la vision 20/20* ».

Alors, quid ?

La CGSP a annoncé la couleur...

Nous n'accepterons plus tout et n'importe quoi !

Les incessantes restructurations ne sont pas une fatalité.

Nous défendrons nos valeurs et nous nous battons pour garder notre entreprise et un travail décent pour tous les travailleurs.

Il faut que l'État garde un certain nombre de services à la population. La libéralisation n'est pas un miracle.

Fraternellement.

*Jacques Lespagnard  
Monique Bruggeman*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

CGSP — ACOD  
Secteur Poste

Place Fontainas, 9/11  
1000 BRUXELLES

CSC – ACV  
Transcom Postes  
Galerie Agora  
Marché aux Herbes, 105  
1000 BRUXELLES

SLFP – VSOA  
Groupe la Poste  
Galerie du Centre  
Bloc 2, n° 244  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14 janvier 2014

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour la première fois seulement depuis l'annonce du départ de Johnny THIJS le 23 décembre 2013, les syndicats ont rencontré des représentants de l'Entreprise lors d'une réunion fixée depuis longtemps.

Suite au manque d'informations officiellement reçues, les partenaires syndicaux ont pu exprimer leur inquiétude. Avant de continuer les discussions nationales, ils ont exigé de rencontrer un membre du Conseil d'administration qui pourrait clarifier la vision future de l'Entreprise bpost.

Le Secrétaire général,  
J. LESPAIGNARD  
(CGSP)

Le Responsable général,  
A. BLAISE  
(CSC-Transcom)

Le Président national ;  
M. DE MULDER  
(VSOA-SLFP)

De Algemeen Secretaris,  
J. DE DONCKER  
(ACOD)

De Algemeen Sectorverantwoordelijke,  
L. VANOVERBEKE  
(ACV-Transcom)

**PRÉAVIS DE GRÈVE**

**Madame Martine DUREZ**  
**Présidente du Conseil d'administration bpost**  
**Centre Monnaie - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 14 janvier 2014  
Réf. 1/2014/JL (à rappeler SVP)

Madame la Présidente,

**OBJET : préavis de grève**

Par la présente, la CGSP Poste dépose, pour toutes les B.U. de l'Entreprise, un préavis de grève prenant cours immédiatement.

Ce préavis tend à couvrir toutes les actions de mécontentement du personnel suite :

- au malaise qui règne actuellement au sein de l'Entreprise ;
- aux multiples réorganisations en cours dans les réseaux.

En plus, le personnel d'exécution est soumis à une pression insoutenable. Quotidiennement les droits fondamentaux du personnel sont bafoués.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations très distinguées.

*Le Secrétaire général*  
*Jacques LESPAIGNARD*

## Prime de fidélité « pensionnés »

*Nous vous rappelons ci-après le fonctionnement du paiement de la prime de fidélité aux pensionnés.*

Le Congrès fédéral 2012 a approuvé la décision de réduire la prime de fidélité octroyée aux affiliés retraités à un montant de 10 €.

Pour les affiliés de l'IRW, le bureau exécutif a, quant à lui, décidé d'ajouter 5 € supplémentaires au montant versé par le fédéral.

Pour en bénéficier :

1. Être affilié, comme actif ou pensionné, 12 mois sans interruption à partir du 1/01/2013.
2. Le paiement sera effectif dans le courant du mois de décembre de chaque année.

**Important :**

**Cette prime est payée chaque année aux affiliés, pensionnés à partir du 1/01/2013.**

La prime syndicale octroyée par l'inter-secteur reste inchangée : 10 € à tous les retraités.

## Articles de presse

**Johnny Thijs : « J'espère que je n'ai jamais traité les gens comme cela »**

**bpost Le patron démissionnaire s'exprime par rapport à son départ. Il ne comprend pas pourquoi le ministre Labille l'a traité de cette manière.**

Johnny Thijs a voulu revenir sur l'épisode de son départ avec nos confrères du *Standaard*.

Voici l'entretien complet.

**Comment jugez-vous les nombreuses réactions qui ont fait suite à l'annonce de votre départ ?**

Comme un grand soutien. Via la presse, SMS et autres mails, j'ai reçu beaucoup de messages favorables. Je me sens un peu triste, mais je vis les choses sereinement.

**Vous êtes-vous senti abandonné par le politique ?**

En tant que CEO de bpost, je suis toujours resté indépendant du monde politique. J'ai fait mon travail aussi bien que possible. L'avantage est que j'entretenais d'excellentes relations avec tous les partis politiques et avec de nombreux politiciens. Mais je suis toujours resté fidèle à moi-même et certainement pas dépendant d'eux. J'ai d'ailleurs reçu de nombreux messages de soutien de leur part, de quelque obédience que ce soit, et cela m'a beaucoup touché.

**Avez-vous une idée de la raison pour laquelle les discussions ont tourné de cette manière ? Il y avait pourtant un gentleman's agreement sur**

**la reconduction de votre mandat...**

Je ne sais pas. Si c'était l'affaire de deux personnes (le CEO de Belgacom et celui de bpost), on peut se demander s'il était judicieux de porter le débat dans la presse.

Je ne sais pas pourquoi les choses ont tourné de cette manière et à vrai dire, je ne cherche plus d'explication.

Les politiciens qui m'ont contacté ont également été incapables de m'en donner une. Le monde politique est un monde dur et cynique, et beaucoup de politiciens n'ont d'autres choix que de suivre. Je ne suis pas dépendant d'eux et j'avais donc, moi, ce choix de ne pas me laisser traiter de cette manière.

**Bruno Tobback estime que ceux qui ne sont pas contents avec un salaire de 650 000 euros devraient être honteux.**

Il a raison de dire que la somme de 500 000 euros et de 150 000 euros, c'est beaucoup d'argent.

Mais il ne s'est pas exprimé sur la manière dont les discussions sur ce salaire ont été menées. Si cela l'intéresse, je pourrai lui expliquer à l'occasion.

**Peut-on parler de parjure de la part du monde politique ?**

La question est de savoir si cela existe dans le monde politique. Mais oui,

une personne n'a pas tenu sa parole.

**Le ministre compétent qui, ces dernières semaines, s'est seulement exprimé par voie de presse ?**

Oui

**Les membres du Comité de direction de bpost n'ont pas plus de 650 000 euros au maximum ?**

Dans les très bonnes années, quand un bonus solide est payé, il peut arriver que ce seuil soit dépassé.

**Que dire à tous ces investisseurs qui, lors de l'introduction en Bourse, pensaient que vous rempliriez pour un nouveau mandat ?**

Je viens de dire aux gens ce qui s'est passé avec le politique.

**Comment voyez-vous l'avenir ?**

J'ai eu quelques propositions de mandats intéressants. Ma femme m'a dit de ne pas décider trop vite. Nous allons d'abord commencer par prendre des vacances début janvier.

**Retrauvillieriez-vous pour le gouvernement ?**

Que l'on m'en préserve.

**Articles parus dans « La Libre Belgique », signé par Frédéric Chardon.  
Les coulisses politico-financières du départ de Johnny Thijs.**

Les poids lourds fédéraux ont demandé à Jean-Pascal Labille de négocier avec Johnny Thijs pour assurer son maintien à la tête de l'entreprise pour encore une ou deux années. Le CEO était d'accord sur cette prolongation pour un mandat partiel mais pour un salaire plus élevé que la décision du kern. Mais, malgré tout, plus bas que sa rémunération (1,1 million d'euros).

L'idée était de permettre de revoir les 650 000 euros à la hausse pour le super-gestionnaire flamand. Mais la négociation Labille-Thijs n'a jamais eu lieu directement.

Jeudi, pas de coup de téléphone, vendredi, pas de coup de téléphone... Pourtant, Labille n'avait pas de problème de principe à la reconduction de Johnny Thijs.

Il faut dire que Johnny Thijs avait été choqué par la décision unilatérale du gouvernement fédéral par rapport à son salaire. Dès le lendemain de la fameuse séance du kern, il a confié à ses principaux collaborateurs qu'il y

avait désormais un problème majeur pour sa reconduction pour un troisième mandat à la tête de bpost : le nouveau salaire de 650 000 euros fixé la veille...

**Entrevue discrète avec Di Rupo**

Pourquoi Jean-Pascal Labille n'a-t-il pas appelé Johnny Thijs après le kern ? Pourquoi le ministre PS n'avait-il pas négocié avec ce dernier, au moins informellement, avant cette réunion ? En fait, Johnny Thijs avait déjà pris contact pour une rencontre avec Elio Di Rupo lui-même pour aborder la délicate question des conditions de sa reconduction éventuelle à la tête de l'entreprise publique.

Jean-Pascal Labille aurait donc préféré laisser le champ libre au Premier ministre en s'abstenant de prendre contact au préalable. Cette entrevue au sommet a eu lieu sur les terres du Premier ministre – à Mons autrement dit – en compagnie de Martine Durez, la présidente du Conseil d'administration de bpost très proche d'Elio Di

Rupo. Mais Johnny Thijs a annoncé d'emblée lors de cette rencontre qu'il ne voulait pas rempiler comme CEO. Le Premier a tenté de le convaincre de revenir sur sa décision mais en vain. L'échange s'est clôturé sur la décision de départ de Thijs

**Remplacement en cours**

Le lundi suivant (23 décembre), il annonçait officiellement son départ par une déclaration très amère qui a mis le feu aux poudres : « *Après 12 années passionnantes auprès de bpost, j'ai ressenti la manière dont les autorités politiques ont mené la discussion sur ma rémunération comme un manque de confiance et de soutien de la part de l'actionnaire majoritaire* ».

Actuellement, la procédure pour le remplacer est en train d'être mise en place par Martine Durez et Johnny Thijs lui-même : établir un profil de fonction, désigner un chasseur de têtes, etc. Johnny Thijs a assuré qu'il resterait à la tête de bpost en attendant qu'on lui trouve un successeur.

**Réaction du ministre Labille : « L'État n'est pas un paillason »  
« Si remettre de la justice salariale, c'est être idéologue, alors je le suis »  
Entretien Frédéric Chardon et Raphaël Meulders**

Jean-Pascal Labille (PS) est l'homme politique dont tout le monde parle. Après les départs polémiques de Johnny Thijs (bpost) et de Didier Bellens (Belgacom), le ministre des Entreprises publiques est considéré comme « *un homme dangereux* » par certains patrons, ou, pour d'autres, comme celui qui aura fait plier les CEO aux salaires « *indécents* ».

**En parlant de bpost, certains de vos partenaires de la majorité ont fortement critiqué la manière dont vous avez géré le dossier. M. Thijs parle de « parjure », du fait que vous n'avez pas respecté votre parole par rapport à lui. Que s'est-il passé ?**

Pour moi, la page « Thijs » est tournée. Je déplore la manière dont ça s'est passé car je n'avais aucun problème à discuter

avec lui. Mais, à ma surprise, M. Thijs a demandé à voir le Premier ministre et lui a expliqué qu'il ne voulait pas continuer à la tête de bpost. Je respecte son choix. Je n'ai jamais eu de mauvaises relations avec Johnny Thijs qui a très bien géré l'entreprise pendant douze ans. Je déplore ses propos tenus dans la presse, car il n'y a jamais eu rupture de confiance. C'est étonnant aussi : quand il s'agissait de faire partir Didier Bellens, on n'a pas entendu beaucoup pleurer côté flamand. Par contre quand on touche à Johnny Thijs, c'est beaucoup plus compliqué...

**Les critiques de Johnny Thijs à l'occasion de son départ, est-ce un coup politique de sa part ?**

Je n'en sais rien, il a ses raisons, je les ignore. Ce qui était clair c'est qu'il ne

voulait pas faire un mandat complet. Je n'ai pas le sentiment d'avoir été discourtois avec lui. La conséquence de son acte a en tout cas été un problème politique. J'aurais pu avoir avec lui, comme je l'ai eu avec M. Bellens, une discussion franche et virile. Il a fait un autre choix.

**Le patronat flamand vous considère comme « dangereux » pour les entreprises. Y a-t-il une rupture définitive entre le PS et le patronat flamand ?**

Il ne faut pas généraliser, ce ne sont que quelques personnes, comme Karel Vinck (ancien patron de la SNCB) qui ont réagi. Et les propos de M. Vinck, je m'en fous. Je sais ce que je dois faire et je le ferai. J'ai été réviseur d'entreprises pendant quinze ans et donc je sais de quoi je parle. Et puis, certains patrons comme Éric

Domb (ancien patron de l'Union wallonne des entreprises) m'ont soutenu. Sur les réseaux sociaux, même en Flandre, les réactions ont aussi été assez positives. J'ai voulu remettre de la justice salariale et cela a dérangé certaines personnes. Si c'est cela être idéologue, alors je le suis. **Je trouve assez choquant que ces patrons se plaignent alors que vous avez des facteurs qui arrivent une, voire deux heures avant que leur journée ne leur soit payée pour pouvoir faire correctement leur travail.**

**Que répondez-vous à ceux qui affirment qu'on n'attirera jamais un manager du calibre de Johnny Thijs avec un salaire de 650 000 euros ?**

Je connais beaucoup d'entrepreneurs – et j'invite M. Vinck à leur rendre visite avec moi – qui sont très loin de

gagner ces 650 000 euros. Pourtant c'est grâce à eux que l'économie belge fonctionne. Madame Leroy, une personne de grande envergure, explique que ce salaire lui convient très bien. Pourquoi ? Parce que c'est l'État et c'est un honneur de travailler pour l'État. C'est ça mon combat : l'État est un actionnaire vertueux qui a toujours pris ses responsabilités. Qui était le seul à être là quand un certain Maurice de Knokke a téléphoné à un certain Didier – de Liège à l'époque, à Bruxelles aujourd'hui – pour sauver une banque ? L'État. Je veux que l'État soit respecté. Ce n'est pas un paillason.

**Vous voulez une mainmise plus importante de l'État dans les entreprises publiques, alors que l'Open VLD plaide pour leur privatisation.**

**Le gouvernement ne va-t-il pas implorer avec de telles divergences ?**

Non, c'est un vrai débat. Certains font des raccourcis : puisqu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les salaires, privatisation... C'est un peu court intellectuellement. Il faut que l'État garde un certain nombre de services à la population. Je suis athée et je ne crois pas au miracle ; or, la libéralisation n'en est certainement pas un. On l'a vu avec le prix de l'énergie qui a fortement augmenté. Ce qui me dérange aussi, c'est qu'on ne peut pas intervenir sur certaines filiales. Or, on nous impute certaines responsabilités, il nous faut donc aussi certains moyens d'action supplémentaires.

### Article paru dans *La Dernière Heure*

**Le président du PS réagit dans le cadre du départ de Johnny Thijs, CEO de bpost.**

Paul Magnette a par ailleurs rejeté l'idée d'une privatisation de Belgacom et de bpost. « *Je ne vois pas pourquoi on*

*interviendrait là où cela fonctionne. À moins que l'on ne veuille être en mesure de distribuer des salaires exubérants à ses*

*amis. Mais je ne trouve pas que cela soit une bonne idée. »*

### Article paru dans *Le Soir* du 16 janvier 2014 – Propos recueillis par **Éric Renette**

**« Dans la réorganisation de bpost, la CGSP n'ira pas plus loin »**

**SERVICES** Passés de 41 000 à 25 000 en dix ans, ça coince pour les facteurs

- **La CGSP s'invite dans le débat sur le départ de Johnny Thijs de bpost.**
- **Le syndicat tempère le bilan du CEO en partance.**
- **Le modèle théorique ne donnerait pas de bons résultats sur le terrain.**

Pendant les réveillons, les facteurs ont sans cesse vu la tête de leur patron, Johnny Thijs, à la télévision et dans les journaux. Ils y ont appris que ce dernier quittera l'entreprise dès que son successeur sera installé, avec un salaire moindre.

À la tête du secteur postal de la CGSP, le secrétaire général des fac-

teurs, Jacques Lespagnard, a regardé le « feuilleton » de fin d'année avec la désagréable impression d'être mis sur le côté. Mardi, lors de la première réunion avec la direction, les syndicats ont réclamé d'être reçus par le conseil d'administration pour se faire commenter les circonstances et implications du départ de celui qui était le patron de bpost depuis 12 ans. Un rendez-vous a déjà été fixé avec la présidente du CA de bpost, Martine Durez, et le CEO, Johnny Thijs, le 29 janvier.

**Quelles sont vos positions ?**

Nous voulons qu'on nous explique quelle va être l'orientation stratégique de l'entreprise après le départ de Johnny Thijs et son pourquoi. Car

l'attitude de l'entreprise et de son CEO ne me semble pas correcte. Le 23 décembre, on envoie une information « flash » au personnel annonçant un départ parce que Johnny Thijs n'a pas été soutenu par le gouvernement. On apprend ensuite que Johnny Thijs a été reçu à Mons par le Premier ministre et la présidente du CA de bpost le 21, ce dont il ne dit pas un mot le 23. C'est un peu simple de taper sur le ministre de tutelle avec la complicité de certains patrons flamands qui sortent leur mouchoir et permettent à l'Open VLD et à la N-VA de lancer la campagne électorale...

**Quelle qu'en soit la raison, Johnny Thijs allait quitter bpost un jour !**

On savait qu'il allait quitter un jour

mais les syndicats avaient marqué leur accord pour accompagner son plan stratégique 2020 (NDLR : restructuration pour tenir compte de la diminution des volumes). Son départ avant sa mise en place est assez décevant.

### **Mais le bilan global de Johnny Thijs reste bon !**

D'un point de vue financier et pour les actionnaires, il est très bon. Du point de vue social, c'est autre chose. Et si son bilan financier est si bon, c'est parce qu'il a bénéficié d'une quasi-paix sociale durant 12 ans et que la conjoncture européenne l'a aidé. Oui, sa gestion de l'entreprise est positive, mais depuis son arrivée, en 2002, on est passé de 41 000 équivalents temps pleins (42 000 personnes) à 24 669 ETP aujourd'hui (28 199 personnes). Et, pendant ce temps-là, la productivité globale des travailleurs a augmenté de 25 à 30 %.

### **On arrive encore à travailler correctement à moins de 25 000 ?**

Non, c'est un des problèmes. Aujourd'hui, le tri se fait de plus en plus automatiquement, comme partout. Par contre, la charge physique des facteurs augmente sans arrêt. Ceux qui font 1 000 boîtes aux lettres par jour aujourd'hui en feront 1 500 ou 2 000 demain. D'un point de vue syndical, on a toujours soutenu la modernisation, on savait ce que ça allait coûter socialement et qu'on devrait faire face à des côtés pervers. Mais il fallait que le reste du système fonctionne. Or, si la pression sur le personnel n'a cessé d'augmenter, qu'elle est devenue énorme, le modèle, lui, est irréalisable sur le terrain.

### **C'est-à-dire ?**

Aujourd'hui, on n'arrive plus à faire un travail correct. La réorganisation n'est pas objective. Ce qu'on nous propose est issu de programmes informatiques de plus en plus sophistiqués, qui tiennent compte de critères de plus en plus nombreux (le temps de sortie et de rentrée dans les camionnettes.) mais dont la traduction sur le terrain est inapplicable.

Or, que ça fonctionne ou pas, on paramètre des objectifs budgétaires. Sans connaître la diminution réelle du volume à traiter, on sait déjà qu'on a programmé une réduction de 400 emplois en 2014. Côté syndical, nous nous battons à coup de secondes et de minutes pour essayer d'arriver à une organisation qui fonctionne réellement sur le terrain. Et on constate quoi ? Ils doivent réengager des intérimaires pour assurer la distribution là où ils testent les réductions de personnel. Enfin, on n'arrive plus à un équilibre entre les différentes tournées. Il n'est pas normal que certains facteurs doivent commencer deux heures avant leur horaire théorique pour pouvoir terminer à temps.

### **Vous croyez dans la possibilité d'une marche arrière ?**

Notre message pour le prochain patron, pour la CGSP, c'est que les travailleurs n'acceptent plus ce qu'ils viennent de subir pendant 10 ans, des réorganisations perpétuelles qui ne fonctionnent pas sur le terrain. On entre sans doute dans une nouvelle ère, on n'acceptera plus tout et n'importe quoi. On va remettre en question le plan 2020 car il ne permet pas de travailler correctement et il est humainement impossible.

### **Vous avez quand même accepté le pire : l'existence de facteurs « low cost », des agents de distribution payés à un moindre salaire. C'était tant pis pour la génération suivante ?**

C'était un choix : ou bien on continuait à travailler avec de plus en plus de personnes sous contrat à durée déterminée dont la Poste ne voulait plus et éliminait après un certain temps ou bien on permettait à ces CDD de devenir à durée indéterminée, tout en sachant que chaque fois que ce serait possible, on améliorerait leurs conditions financières et leur statut. Ce qu'on a déjà fait depuis. Ils sont passés d'ouvriers à employés et ont déjà eu une amélioration financière.

### **Que pensez-vous des différents nouveaux produits d'avenir pour bpost : carte de crédit prépayée, distribution des colis (e-commerce), relevé des compteurs dans les habitations,**

### **« shop and delivery » (livraison de courses)... ?**

Je reste perplexe sur les relevés des compteurs d'eau actuellement en test en Flandre. Je suis plus intéressé par la distribution des courses en test en Flandre et au Brabant wallon. Ça peut générer de nouveaux revenus. Il faut bien sûr veiller à ce que le prix soit le même pour tous, pas plus élevé en zone rurale sous prétexte que les distances sont plus longues. Mais sur le principe, c'est bien. C'est du service à la population. On est dans notre rôle de service public. Et le citoyen paie assez cher pour avoir un service public de qualité.

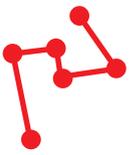
### **« Privatiser bpost : ce sera la guerre » Quel sera le premier gros dossier du successeur de Johnny Thijs ?**

C'est le marché de la distribution des journaux, pour la première fois soumis à concurrence. Ce sera un signal extrêmement important car si bpost ne l'obtient pas, c'est un bain de sang social de 3 000 emplois en janvier 2016. Et il est clair que celui qui distribuera des journaux distribuera aussi du courrier. Il faut d'ores et déjà que le gouvernement sache ce qui est en jeu.

### **Au menu des débats électoraux, l'Open VLD et le MR veulent placer la libéralisation totale des entreprises publiques cotées en Bourse, Belgacom et bpost. Vous en dites quoi ?**

C'est simple et clair : celui qui voudra privatiser bpost déclenchera une guerre sans faille. Au contraire, je suis 120 % d'accord avec le ministre Jean-Pascal Labille quand il veut redonner le sens de l'État aux objectifs des entreprises publiques. Oui, bpost a rapporté environ 800 millions d'euros à l'État ces dernières années, mais au moins autant à la poste danoise et au fonds britannique CVC, les actionnaires privés. On doit donc aussi pouvoir se dire que les dividendes dégagés peuvent être réinvestis dans l'entreprise pour améliorer la qualité du service rendu aux citoyens.

On peut aussi définir ce qu'on veut faire de la proximité, comment conserver le réseau de bureaux de poste à travers le pays.



## Régionale de Bruxelles-Capitale

### STIB

Samedi 7 avril 2012 un de nos collègues décède suite à un incident tragique avec un usager de la route. Cette journée reste gravée dans la mémoire de chaque « Stibien ». La CGSP décide de passer à l'action et pendant plusieurs jours la capitale reste paralysée. Cette action est soutenue par une demande générale au gouvernement de mesures réelles. Après des journées de négociations, la ministre Mme Milquet, décide de l'embauche de 400 personnes supplémentaires

afin d'augmenter la sécurité dans les transports en commun.

Le 18 décembre 2013, cet objectif est enfin atteint grâce aux efforts et à la fermeté des syndicats. La STIB a ainsi pu mettre 50 nouveaux agents en service à la sécurité. Selon la ministre cette sélection et embauche rapide sont la preuve d'une grande performance. Pour nous, il s'agissait plutôt d'une pure nécessité. En tout cas, la STIB a déjà pu constater un effet posi-

tif en matière de sécurité. En effet, en 2013 elle a enregistré une diminution d'environ 24 % d'agressions envers le personnel et les voyageurs.

Par cette note positive, nous vous souhaitons à toutes et tous une agréable année 2014 en toute sécurité !

*Dario Coppens  
Secrétaire régional*

## Accidents de travail

Le début d'une nouvelle année est souvent synonyme de bonnes intentions. En tant qu'organisation syndicale nous ne voulons pas manquer à cette tradition et nous pensons utile de vous rappeler les règles en cas d'un accident de travail. En effet, un homme prévenu en vaut deux !

### Définition :

**« Tout accident du fait de et durant l'exercice du contrat de travail et qui provoque une lésion »**

Cinq conditions sont requises pour la reconnaissance d'un accident du travail :

1. Un événement soudain.
2. Une cause externe à l'organisme.
3. Provoquant une lésion (blessure physique et/ou psychique).
4. Durant l'exécution du travail (sur le lieu et pendant le temps de travail).
5. Ayant un rapport avec le travail (exercice de la fonction décrite dans le contrat de travail).

Attention ! Pour que l'accident de travail soit accepté il faut que ces condi-

tions se retrouvent dans votre déclaration.

Pour un accident sur le chemin du travail, vous devez prouver que vous étiez sur le chemin normal ou habituel du travail, que l'accident s'est produit au cours d'un de ces trajets, qu'il y a eu lésion (blessure), le tout dans un laps de temps normal par rapport aux heures de travail.

Soyez donc le plus précis possible quand vous remplissez votre déclaration d'accident et n'hésitez pas à étayer celle-ci par l'ajout d'un dossier photos, de témoignages, de PV de police (surtout pour les A-T sur le chemin du travail), etc. Si votre état ne vous permet pas d'être précis dans votre déclaration ou que vous hésitez dans la manière de la rédiger, mentionnez-le et faites votre déclaration de façon succincte en indiquant que vous fournirez les détails dans les plus brefs délais dès que votre état physique et/ou psychologique vous le permettra. N'hésitez pas à joindre votre délégué pour remplir votre

déclaration de manière optimale, trop d'accidents ne sont pas reconnus suite à une déclaration trop imprécise ou mal rédigée.

Une fois la déclaration effectuée, rendez-vous chez votre médecin ou à l'hôpital muni d'un certificat du travail d'Ethias que le corps médical remplira en reprenant le diagnostic, la durée d'incapacité et l'indication concernant le traitement (ces mentions sont obligatoires pour l'intervention de l'assureur-loi). Rendez-vous ensuite le jour même ou au plus tard le lendemain chez un médecin-conseil Ethias muni de votre certificat, à chaque prolongation ou rechute cette procédure est impérativement d'application.

Par mesure de prudence et pour être assuré de revenus, prévenez votre mutuelle dans les plus brefs délais de votre accident du travail cela vous évitera bien des soucis et des surprises (financières) en cas de refus, de suspension ou de failles dans la procédure administrative.

Bonne nouvelle : à partir de janvier 2014, dès qu'une action en justice sera intentée avec l'accord et l'aval exprès du secrétaire de la CGSP-TBM, tous les frais afférents à la procédure (justice, avocats, exper-

tises médicales...) seront pris en charge intégralement par le secteur TBM.

Si vous avez la moindre difficulté ou le moindre doute, si vous estimez que le refus de votre accident est injuste contactez vos délégués qui se feront un

plaisir et un devoir de vous conseiller et de défendre vos droits auprès de l'assureur-loi.

## Prépensionnés et pensionnés TBM

Nous invitons tous les agents prépensionnés et pensionnés de la STIB, membres de la CGSP-TBM à la deuxième réunion du comité P.P.A. qui aura lieu le jeudi **6 février 2014 à 9h** à

la salle C, dans les locaux de la rue du Congrès 17-19 à 1000 Bruxelles.

Par la même, nous profitons de l'occasion pour souhaiter, à tous nos pré et

pensionnés ainsi qu'à leur famille une très bonne et heureuse année 2014 !



**CASTEL**  
PONT À LESSE

**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !
- 4 / Dossier • Ces traités internationaux qui menacent nos droits et nos services publics
- 7 / Le mot qui pue • La crise
- 8 / IRB • Bruxelles prend son avenir en main

### Infos POSTE

- 9 / Édito • Trop, c'est trop !
- 10 / Communiqué de presse  
/ Préavis de grève
- 11 / Prime de fidélité « pensionnés »  
/ Articles de presse

### Infos TBM

#### Régionale de Bruxelles-Capitale

- 15 / STIB  
/ Accidents de travail
- 16 / Prépensionnés et pensionnés TBM

[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

 Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11